

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019

Ordre du jour :

- Informations du Doyen
- Approbation du PV du 14/10/2019
- Budget 2020
- Concours Cassin (résiliation convention et création association)
- Convention IPAG : avenant de résiliation
- Subventions (Concours CASSIN + 3 concours AJIS)
- Remise des prix 2018/2019
- Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Madame Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit

Monsieur Daniel AEBY, CCI Alsace Eurométropole

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Membres élus :

Collège A

Madame Aude BOUVERESSE, Madame Peggy DUCOULOMBIER, Monsieur François DUQUESNE, Monsieur Raphaël ECKERT, Madame Catherine HAGUENAU-MOIZARD.

Collège B

PV approuvé en Conseil de Faculté du 17/02/2020

Madame Catherine BIERENT, Monsieur Patrice HILT, Madame Delphine PORCHERON, Monsieur Pierre SCHAEFFER.

Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

Collège Usagers

Madame Sonia HOUAMDI (Médiadroit)

Monsieur Pierre MAHLER (Médiadroit)

Personnalités extérieures :

Monsieur le Bâtonnier Christophe DARBOIS représenté par Me Cédric LUTZ-SORG, ordre des avocats

Monsieur Hervé THOMAS représenté par Madame Véronique BOURREL, chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin

Monsieur Laurent RITTER représenté par Me Caroline HUCK, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Monsieur Thierry GHERA représenté par Madame Laure TILEMAN, tribunal de grande instance de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Collège A

Monsieur Christophe GODLEWSKI

Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Monsieur Etienne MULLER

Collège B

Monsieur Salim ZEIBAK

Collège Usagers

Madame Louise JUNG (Médiadroit)

Monsieur Elias MOUNTASIR

Monsieur Raphaël LAURAIN

PV approuvé en Conseil de Faculté du 17/02/2020

Personnalités extérieures :

Monsieur Xavier FAESSEL, tribunal administratif de Strasbourg

Etaient excusés :

Madame Christel SIMLER

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h35.

1. Informations du Doyen

Les élections partielles ont eu lieu le 25 novembre, l'installation des nouveaux élus sera réalisée à l'occasion du prochain conseil de faculté compte tenu du délai de recours qui court jusqu'au 2 décembre inclus.

Concernant la réforme relative aux études de santé, Madame le Doyen remercie les membres du conseil de faculté d'avoir participé au vote électronique. La proposition a été approuvée à l'unanimité. Si la capacité d'accueil mentionnée sur le tableau de la CFVU mentionne une capacité d'accueil différente de celle mentionnée dans le document voté par le conseil de faculté, Madame le Doyen interviendra en séance, en sa qualité d'élue CFVU.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Budget 2020

Les ressources

Les ressources totales de la faculté de droit pour le budget initial s'élèvent à 1 066 377 euros. Au niveau des ressources propres, elles s'élèvent à 841 336 euros constituant 79 % des recettes. Elles proviennent essentiellement des formations en apprentissage 591 670 euros et des droits spécifiques 239 866 euros. Les recettes autres proviennent de la dotation de l'université et du service de formation continue 225 041 euros.

Les dépenses

Au niveau des dépenses, le budget est en équilibre avec 1 066 377 euros.

En DRT1, centre relatif à l'immobilier, les dépenses s'élèvent à 241 000 euros, soit 22% des dépenses, utilisées pour l'entretien du bâtiment et de son mobilier (101 000 euros en investissement, 140 000 euros en fonctionnement).

PV approuvé en Conseil de Faculté du 17/02/2020

En DRT2, centre financier relatif aux dépenses de la logistique administrative, les dépenses s'élèvent à 166 770 euros, soit 15,60% des dépenses (investissement : 65000 euros, fonctionnement 101 770 euros).

En DRT3, centre financier relatif aux diplômés nationaux, les dépenses s'élèvent à 245 221 euros, soit 23% des dépenses totales (investissement : 20 000 euros, formations : 173 221 euros et bourses de mobilités : 52000 euros).

En DRT4, centre financier relatif aux diplômés universitaires, les dépenses s'élèvent à 4000 euros. Le montant des heures d'enseignement se répercute en masse salariale.

En DRT5, centre financier relatif à l'IEJ, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 12 650 euros. Le montant des heures d'enseignement se répercute en masse salariale.

En DRT7, centre relatif à la masse salariale, les dépenses s'élèvent à 396 736 euros, soit 37 % des dépenses. Ce montant représente les heures complémentaires, les vacances ou les contractuels recrutés sur ressources propres.

Madame le Doyen souligne que la faculté fonctionne à 80% sur ressources propres.

Le budget de l'université sera présenté au conseil d'administration de l'université le 17 décembre prochain.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du budget 2020.

4. Concours Cassin

- Résiliation de la convention de partenariat entre la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'université de Strasbourg et la fondation René Cassin – institut international des droits de l'homme
- Création de l'association « le concours R. Cassin »

Madame le Professeur Peggy DUCOULOMBIER présente la nouvelle situation juridique dans laquelle se déroulera le concours René Cassin.

Le conseil d'administration de l'université a approuvé les statuts de la future association qui va gérer le concours Cassin, ce qui entraîne la dénonciation de la convention. Une organisation provisoire est déjà en place qui n'implique plus les membres du personnel de la faculté.

L'ordre des avocats a également approuvé les statuts. Tous les éléments sont réunis pour que l'assemblée générale constitutive puisse avoir lieu en janvier pour la création officielle de l'association.

Actuellement, un nombre important d'équipes participe à la phase écrite du concours donc on constate un engouement toujours très important.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la dénonciation de la convention.

PV approuvé en Conseil de Faculté du 17/02/2020

Madame le Doyen profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à Madame Peggy DUCOULOMBIER qui a porté la présidence du conseil scientifique du concours les 4 dernières années et donc d'en faire profiter la faculté en terme de rayonnement. Elle remercie également le personnel administratif Madame CREPIN et Madame BELLER, pour leur engagement dans la préparation et l'organisation. La faculté de droit reste complètement engagée dans le concours mais avec des modalités juridiques différentes et continuera de recevoir les équipes du concours.

5. Convention IPAG : avenant de résiliation de la convention avec l'IPAG

Monsieur le Professeur Etienne MULLER, vice doyen en charge des master, rappelle qu'une convention a été actée permettant aux étudiants de l'IPAG d'entrer en M1 avec des ajustements possibles dans les parcours ou mentions souhaités.

Avec la sélection M1, cette convention ne peut plus s'appliquer (article 7). Il convient donc de dénoncer cette convention.

Monsieur Eckert a eu l'occasion d'appliquer cette convention dans le cadre de son mandat de Vice-doyen Master 1. Il souligne que les étudiants réussissaient plutôt bien et demande donc si la faculté pourra continuer à accueillir ces étudiants qui risquent d'avoir un bagage plus fragile par rapport aux étudiants de la fac de droit.

Monsieur le Professeur Etienne MULLER indique qu'il appartient aux équipes pédagogiques de chacun des parcours de statuer. Néanmoins, il est possible de sensibiliser les porteurs de parcours à ces étudiants et à leur parcours.

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la résiliation de la convention conclue entre la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg.

6. Subventions

Les demandes formulées sont les suivantes :

- Concours René Cassin

Demande à hauteur de 700€ qui correspond aux droits d'inscription de l'équipe. Il s'agit d'une demande récurrente, Madame le Doyen propose de donner une suite favorable.

- Concours Charles Rousseau (AJIS)

Demande à hauteur de 850 euros qui correspond aux droits d'inscription.

- Concours Philip C. Jessup International Law Moot Court Competition (AJIS)

Demande à hauteur de 660€ correspondant aux droits d'inscription.

PV approuvé en Conseil de Faculté du 17/02/2020

- Concours Frankfurt International Arbitration Moot Court (AJIS)

Il s'agit d'un nouveau concours en droit des investissements ; il n'y a pas de frais d'inscription ici. Néanmoins, au vu de l'intérêt que représente ce concours, les étudiants sollicitent la somme de 700 €.

Madame le Doyen propose de donner une suite favorable dans la mesure où le budget le permet.

Madame Bouveresse demande si une prise en charge des frais de déplacement est effectuée. Elle pose cette question par rapport aux doctorants qui encadrent les concours, notamment pour les financements des centres de recherche. Elle souhaite une discussion entre les différentes instances pour pouvoir aider les étudiants et doctorants dans les différents concours mais de manière pertinente selon l'institution qui finance.

Madame le Doyen s'est entretenue avec le groupe d'étudiants qui s'occupe de ce concours. Il leur a été indiqué que la Faculté participe exclusivement aux dépenses des étudiants conformément à ce qui avait été convenu l'an passé « les centres de recherche et l'école doctorale soutiennent les doctorants et la faculté soutient les étudiants ».

Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution de toutes les demandes de subventions.

Madame BIERENT informe que le tournoi européen de gestion ne sera pas concerné cette année car il est mi-janvier donc il n'est pas envisageable de présenter d'équipe cette année compte tenu des délais. Notre faculté n'est pas la seule à renoncer pour cette raison. Un tournoi devrait être de nouveau organisé plus tard ; il y aura donc une demande de subvention l'année prochaine.

7. Remise des prix 2018/2019

Un désistement impromptu ne laissant pas le temps au responsable du diplôme de trouver un autre donateur : la faculté soutien cette année à hauteur de 150€. (Au moins 1 diplôme à l'heure actuelle, le M2 Achat international).

Le Prix Robertson Horsington remis pour le Double diplôme français et anglais lissé sur 5 ans, soit 260€.

Dons de la Maison Kammerzell via la fondation de l'université 300€ par prix.

Les membres de conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité.

Par ailleurs, Madame le Doyen informe qu'un prix supplémentaire sera attribué au profit du meilleur étudiant du Double diplôme franco-allemand Master avec Fribourg.

Madame HAGUENAU MOIZARD indique que l'association des avocats franco-allemande a accepté de financer un prix pour le meilleur étudiant de 1^{ère} année du double diplôme. Cette association soutient la formation depuis le début de la création de la formation.

8. Divers

Un point est fait sur les travaux relatifs à la rénovation énergétique : l'extrémité de l'aile nord sera achevée fin décembre. Les travaux sur l'extrémité de l'aile sud viennent de débiter. Le calendrier est respecté pour le moment, fin des travaux prévue pour fin février/ début mars.

Madame le Doyen signale le report de la date du déménagement de la bibliothèque du 2^{ème} étage, notamment à cause de retard sur les chantiers extérieurs (Studium).

Suite à un courriel au Vice-président Patrimoine avec copie au Vice-président Formation et au Président dans lequel nous insistons sur l'importance et le caractère impératif de l'aménagement du deuxième étage, un groupe de travail sera mis en place à partir de janvier.

La destruction du Platane est prévue en janvier 2021. La faculté ne pourra pas fonctionner avec ces 10 salles en moins, d'où la nécessité d'aménager le 2^{ème} étage en salles de cours.

Selon Monsieur Eckert, le point est tellement crucial qu'il faudra peut-être utiliser tous les moyens d'action possible pour faire « pression » sur la présidence.

Madame le Doyen indique que des études sont en cours, le plan de l'architecte de l'université est très intéressant mais requiert un important financement.

En ce qui concerne la sélection en master, Madame le Doyen informe qu'une réunion d'information sur les modalités de sélection Master aura lieu le vendredi 6 décembre, principalement pour les étudiants en troisième année de licence mais la réunion peut intéresser ceux en deuxième année de licence. Elle remercie les représentants étudiants de bien vouloir contribuer à la diffusion de cette information.

Monsieur le Bâtonnier LUTZ SORG informe l'assemblée du décès de Monsieur le bâtonnier DESCOR, président de l'ERAGE.

Madame le Doyen remercie Monsieur LUTZ SORG d'avoir informé l'assemblée de cette triste nouvelle. Au nom de la faculté, elle adressera ses condoléances à l'ERAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

